

Par M. Edgar :

Q. Ceci était simplement votre compte de caisse avec la banque, n'est-ce pas ?—
R. Oui, monsieur.

Q. A quel compte cela a-t-il été porté ?—R. Porté au compte des dépenses.

Q. Cela est resté au compte des dépenses ou bien cela a-t-il été porté à autre chose ?—R. Cela aurait pu être porté à autre chose.

Q. Savez-vous si cela a été transporté ?—R. Je crois que ça l'a été.

Q. A qui ?—R. Je vais voir. Cela a été transporté du compte des dépenses au bassin d'Esquimalt.

Par M. Geoffrion :

Q. Maintenant, faites la même vérification pour le 30 septembre 1886, pour voir quelles sont les entrées que vous avez faites. Le montant est de \$5,000 ?—R. Je trouve une entrée, mais pas de chèque. Dans l'exhibit "L 3," je trouve : "30 septembre, dépenses, cadeau, \$5,000."

Par M. Adams :

Q. Voyez à qui cela était payable ?—R. Cela n'est pas dans le livre, 30 septembre, cela doit être une erreur.

Par M. Geoffrion :

Q. Vous trouvez un cadeau, 30 septembre, \$5,000, mais pas de chèque ?—R. Non.

Par M. Adams :

Q. Vous n'avez rien dans votre livre qui peut démontrer au comité que cette entrée de \$5,000 a été payée par chèque—comment en êtes-vous venu à faire cette entrée ?—R. D'après quelque écriture ou autre chose dont on m'avait parlé. Voici l'entrée : "Dépenses, cadeau, \$5,000."

Q. Laissez-moi voir ce livre, retournez maintenant au 1er octobre et voyez si vous ne trouvez pas quelque chose concernant ces \$5,000 ?—R. Ceci (désignant un item) peut-être la même chose.

Q. Lisez l'item ?—R. Dans l'exhibit "L 3," 1er octobre, banque Union, O. E. M., étant chèque pour cadeau, \$5,000.

Q. Est-ce là l'item sur lequel M. Geoffrion désire que vous le renseigniez ?—
R. Je crois que c'est là l'item.

Q. Êtes-vous convaincu de cela ?—R. Oui, j'en suis convaincu.

Q. Pouvez-vous trouver le chèque ?—R. Non, il est compris dans le chèque de 1886.

Q. Avez-vous fait des recherches au delà de septembre ?—R. Je n'ai pas pu en trouver pour l'année entière excepté les quelques chèques qui étaient en la possession de M. Fitzpatrick.

Q. Le chèque daté du 20 mars 1886 et tiré par Murphy est-il de l'écriture de Murphy—voyez si ce n'est pas son écriture ?—R. Il est signé Larkin, Connolly et Cie.

Q. De qui est cette écriture ?—R. De O. E. Murphy.

Q. Cela est payé à Nicholas K. Connolly ?—R. Non.

Q. C'est endossé par Nicholas K. Connolly ?—R. Non.

Par le président :

Q. Par qui ?—R. C'est endossé par Larkin, Connolly et Cie.

Q. Et écrit par qui ?—R. Par O. E. Murphy.

Par M. Adams :

Q. N'avez-vous rien concernant ce chèque du 30 septembre 1886 ?—R. Non, monsieur.

Q. N'avez-vous aucun moyen de renseigner le comité en référant à vos livres au sujet de l'item du 30 septembre 1886, \$5,000, par l'entrée du chèque et à qui il était payable ?—R. L'entrée dans le livre de caisse en date du 1er octobre se lit comme suit "chèque à ordre, O. E. M."